



## 2 Période, renouvellement, changement, résidence permanente, permission d'une autre activité en dehors du statut acquis, permission de rentrer au Japon et son obtention

### 2-2 Demander un renouvellement de la durée de résidence

Quand on désire continuer la même activité en renouvelant la durée de résidence, la formalité de renouvellement pour la durée de résidence est nécessaire. La demande peut se déposer un jour avant l'expiration de la durée de résidence (à partir de 2 mois avant l'expiration pour les personnes ayant un permis de séjour de 6 mois ou plus). Les papiers requis varient selon le statut et la durée de résidence, renseignez-vous donc auprès du bureau d'immigration régional dans votre résidence.

documents à fournir	déposer à / se renseigner à	à partir de quand, jusqu'à quand	Frais
<b>1 Formulaire pour le renouvellement de la durée de résidence</b> <b>2 Passeport</b> <b>3 Carte d'enregistrement d'étranger</b> <b>4 Documents prouvant la raison du renouvellement</b> <b>(Si l'on a la permission d'une autre activité en dehors du cadre de son statut de résidence)</b> <b>5 Permission d'une autre activité en dehors du statut acquis etc.</b> <b>Autres documents se rapportant à l'activité prévue au Japon</b>	Déposer: au bureau d'immigration régional correspondant à votre lieu de domicile. Se renseigner: auprès de ce bureau ou au Centre général d'informations de résidence pour étranger ( <a href="#">se référer à: 4 Adresses des bureaux de renseignements répondant aux diverses questions concernant la résidence au Japon</a> )	À partir de 2 mois avant l'expiration de la durée de résidence, jusqu'à l'expiration (à partir de 2 mois avant l'expiration pour les personnes ayant un permis de séjour de 6 mois ou plus)	4000 yens (timbre fiscal) au moment de la permission

